



PAR COURRIEL

Québec, le 3 septembre 2021

Monsieur Paul Vachon
Président
Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches
info@kinnearsmills.com

Monsieur le Président,

Nous avons été informés de la lettre que vous avez transmise à la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, le 15 juillet 2021, au sujet d'une demande d'appui pour les démarches menant à la création d'un conseil de la culture en Chaudière-Appalaches.

Je vous remercie de porter à notre attention les besoins et préoccupations de votre région. Soyez assuré que nous suivrons avec intérêt la mobilisation des acteurs régionaux dans votre démarche, y compris bien sûr celle des artistes, des travailleurs culturels et des organismes culturels. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'un poste d'agent de développement territorial a été créé au Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, spécifiquement pour la Chaudière-Appalaches, et qu'un plan d'action pour le développement culturel de la Chaudière-Appalaches est actuellement en chantier. Ainsi, il nous apparaît également important d'observer les impacts de ces actions porteuses pour la région.

Nous invitons les professionnels de vos équipes qui travailleront sur cette démarche à communiquer avec M^{me} Alexandra Roy, conseillère en développement culturel, à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel : alexandra.roy@mcc.gouv.qc.ca. Madame Roy est responsable de l'aide au fonctionnement du Conseil de la culture des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches et de plusieurs ententes de développement culturel en Chaudière-Appalaches.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la vitalité culturelle de nos territoires, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Claude Rodrigue

N/Réf. : 41516

FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE
AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	Pour information ☒	Pour approbation / signature ☐
--------------	--	---

Références	
N° de la requête (RAM) :	37259
Nom du requérant :	Claude Rodrigue
Objet :	État de situation – Mandat du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches sur le territoire de la Chaudière-Appalaches

Faits saillants / Historique du dossier

- Créé en 1977, le Conseil de la culture des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches a pour mission de base d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Les membres de la Capitale-Nationale s'élèvent à 244, alors qu'en Chaudière-Appalaches, on en dénombre 81. La représentation élevée en Capitale-Nationale est très fortement due à la concentration d'acteurs culturels du côté de la Ville de Québec.
-
-
- Le Conseil de la culture a utilisé une part des bonifications reçues pour l'aide au fonctionnement du Conseil de la culture, en lien avec le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (PAGC), pour l'embauche d'une agente de développement territorial pour la Chaudière-Appalaches. Cette agente a débuté son mandat en octobre 2019, en réalisant des consultations téléphoniques auprès de l'ensemble des membres de la Chaudière-Appalaches, afin de recueillir les besoins et d'avoir un meilleur portrait des enjeux pour la région.
- Les résultats de cette cueillette d'information seront rendus publique lors d'un événement organisé par le Conseil de la culture, le 26 mars 2020, « Action concertée pour le développement des arts et de la culture en Chaudière-Appalaches » à laquelle élus, artistes, organismes culturels et intervenants culturels municipaux sont conviés.

Analyse / Problématique / Enjeux

-
- Une rencontre entre les intervenants culturels municipaux de la Chaudière-Appalaches, membre du conseil d'administration du Conseil de la culture, a eu lieu en novembre 2019 pour discuter de leur positionnement.
- L'état de la situation a été porté par un intervenant culturel municipal de la MRC des Appalaches à son préfet, M. Paul Vachon, qui est également président de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA). M. Vachon s'est montré intéressé à mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre de la TREMCA.

Aspects financiers (si applicable)

- Le Conseil de la culture est soutenu au fonctionnement par le Ministère pour un montant qui s'élève à 1 456 833 \$, incluant les bonifications du PAGC, celles pour la formation continue et celles pour l'embauche et les déplacements de l'agente de développement numérique. Ce montant est le plus élevé parmi l'ensemble des ententes triennales signées avec les conseils régionaux de la culture. La desserte des deux régions est considérée pour le volet de la formation continue, mais ne l'est pas pour l'aide au fonctionnement générale et la mise en place du poste d'agente de développement numérique.
- [REDACTED]
- C'est notamment dans ce contexte que le programme Aide aux initiatives de partenariat a été révisé. Les nouveaux critères de répartition de l'enveloppe nationale de ce programme permettent de tenir compte davantage des réalités régionales. Lors du renouvellement des EDC prévu en 2020-2021, les investissements additionnels du MCC auront un effet levier sur le territoire de la Chaudière-Appalaches et permettront de générer plus d'investissements municipaux en culture.

Étapes à venir

- 19 mars 2020 : Rencontre de la TREMCA pour laquelle il pourrait y avoir un point à l'ordre du jour concernant la pertinence d'un conseil régional de la culture distinct pour Chaudière-Appalaches.
- 26 mars 2020 : Le Conseil de la culture organise un événement intitulé « Action concertée pour le développement des arts et de la culture en Chaudière-Appalaches » à laquelle élus, artistes, intervenants culturels municipaux et organismes culturels sont conviés.

Recommandation / Conclusion

- [REDACTED]
- Le Ministère continue de suivre l'évolution du dossier autant du point de vue du Conseil de la culture que des intervenants culturels municipaux de la Chaudière-Appalaches. Les informations pertinentes seront portées à l'attention des autorités ministérielles.

Messages-clés

- Les conseils régionaux de la culture sont des partenaires de première ligne du MCC; leur apport au développement territorial et culturel est important.
- Les 15 conseils régionaux de la culture se partagent 3 M\$ annuellement provenant du ministère de la Culture et des Communications (MCC) par l'entremise du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de regroupement (PAFOR).
- La répartition des versements entre les 15 conseils régionaux de la culture repose sur la taille de la population régionale, le type de région (éloignée, intermédiaire, centrale), l'éloignement régional, ainsi que l'indice de vitalité régionale.

¹ DUBÉ, Gaétane (2018). «Dix ans de dépenses en culture des municipalités, de 2007 à 2016», Optique culture, [En ligne], n° 59, mai, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, p. 1-16. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-59.pdf].

Préparée par :	Alexandra Roy
Unité administrative :	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Approuvée par :	Claude Rodrigue
Date / mise à jour :	9 mars 2020

FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE
AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée

Pour information ☐

Pour approbation / signature ☒

Références	
N° de la requête (RAM) :	41516
Nom du requérant :	Étienne Lévesque
Objet :	Demande d'appui pour la création d'un Conseil de la culture en Chaudière-Appalaches par la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches

Faits saillants / Historique du dossier

- Créé en 1977, le Conseil de la culture des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches (CRC CNCA) a pour mission de base d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Les membres de la Capitale-Nationale s'élèvent à 244, alors qu'en Chaudière-Appalaches, on en dénombre 81. La représentation élevée en Capitale-Nationale est très fortement due à la concentration d'acteurs culturels du côté de la ville de Québec.
-
- Le CRC CNCA a utilisé une part des bonifications reçues pour son aide au fonctionnement, en lien avec le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (PAGC), pour l'embauche d'une agente de développement territorial pour la Chaudière-Appalaches. Cette agente a débuté son mandat en octobre 2019. Elle a réalisé des consultations téléphoniques auprès de l'ensemble des membres de la Chaudière-Appalaches afin de recueillir les besoins et d'avoir un meilleur portrait des enjeux pour la région.
- Les résultats de cette cueillette d'information ont été rendus publics lors d'un événement organisé par le CRC CNCA, le 27 janvier 2021, « Action concertée pour le développement des arts et de la culture en Chaudière-Appalaches » auquel plus de 80 acteurs du milieu ont participé (élus, artistes, organismes culturels et intervenants culturels municipaux). Parmi les 28 constats présentés, en voici quelques-uns :
 - Le CRC CNCA est davantage porté vers Québec, il n'est pas présent sur le territoire;
 - Le CRC CNCA doit représenter le grand territoire qu'il dessert : dans ses actions et son discours politique;
 -
-

Analyse / Problématique / Enjeux

-
- Il existe des conseils régionaux de la culture dans toutes les régions administratives québécoises, hormis le Nord-du-Québec. La Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches sont les seules régions à être regroupées dans un seul conseil régional de la culture.
-
-

- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]

Aspects financiers (si applicable)

- Le CRC CNCA est soutenu au fonctionnement par le Ministère pour un montant qui s'élève à 1 724 821 \$, incluant les bonifications du PAGC, celles pour la formation continue, celles pour l'embauche et les déplacements de l'agente de développement numérique et celles du Plan de relance économique en culture. Ce montant est le plus élevé parmi l'ensemble des ententes triennales signées avec les conseils régionaux de la culture. La desserte des deux régions est considérée pour le volet de la formation continue, mais ne l'est pas pour l'aide au fonctionnement générale et la mise en place du poste d'agente de développement numérique.
- Les 15 conseils régionaux de la culture se partagent 4,6 M\$ annuellement provenant du MCC par l'entremise du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de regroupement (PAFOR). À moins d'obtenir une bonification du programme, la création d'un nouveau conseil de la culture entraînerait une redistribution de l'enveloppe nationale entre 16 organismes plutôt que 15. Cela pourrait faire en sorte de réduire l'aide financière reçue par chacun des CRC, en fonction des paramètres de calcul du programme.

Étapes à venir

- Transmission d'une lettre à la TREMCA;
- Contact avec le CRC CNCA pour les sensibiliser à la résolution des élus et voir comment il entend se gouverner par rapport à ce projet.

Recommandation / Conclusion

- [Redacted]
- Le Ministère continuera de suivre l'évolution de la création d'un conseil de la culture propre à la Chaudière-Appalaches. Les informations pertinentes seront portées à l'attention des autorités ministérielles.

Messages-clés

- Les conseils régionaux de la culture sont des partenaires de première ligne du MCC; leur apport au développement territorial et culturel est important.

Préparée par :	Alexandra Roy et Claudine Bertrand, conseillères
Avec la collaboration de :	Maxim Demers, conseiller
Unité administrative :	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Direction des programmes
Approuvée par :	Claude Rodrigue, directeur DCNCA Dany Gilbert, directeur DP
Date / mise à jour :	28 juillet 2021

¹ Mettre en valeur et donner accès à la culture et Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région.